

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-05-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 13<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard (absent)
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2019-05-134**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 8, 15 et 29 avril 2019
5. Adoption des comptes payés du mois d'avril 2019
6. Adoption règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
7. Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
8. Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1 (retiré)
9. Avis de motion, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité (retiré)
10. Adoption du projet de règlement, modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité (retiré)

11. Assemblée de consultation, règlement 227 – modifiant le plan d’urbanisme afin d’attribuer une affectation conservation à l’endroit d’un milieu humide
12. Adoption du règlement 227, modifiant le plan d’urbanisme afin d’attribuer une affectation conservation à l’endroit d’un milieu humide
13. Avis de motion, modification au règlement de zonage afin d’autoriser dans les zones mixtes, l’usage d’entreprise artisanale à l’intérieur des bâtiments complémentaires
14. Adoption du premier projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d’autoriser dans les zones mixtes, l’usage d’entreprise artisanale à l’intérieur des bâtiments complémentaires
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et la qualité de vie
16. Adoption règlement, traitement des élus municipaux
17. Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour l’approbation du règlement d’emprunt #230 (357 000\$)
18. Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour l’approbation du règlement d’emprunt #228 (95 000\$)
19. Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers
20. Autorisation de paiement, surveillance voie de contournement
21. Autorisation de paiement, décompte progressif #4 – chemin de contournement
22. Autorisation de paiement, construction réservoir d’eau potable
23. Acceptation appui financier, La Course de la banquise Portneuf inc.
24. Achat de sulfate ferrique
25. Asphaltage rue des Épinettes
26. Capacité résiduelle de la station d’épuration des eaux usées et gestions des boues
27. Contrat de location d’équipement, FPS
28. Autorisation de signature pour la refonte de l’entente régionale d’entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf
29. Signature protocole d’entente – Programme FEPTEU volet 2
30. Réclamation taxes municipales
31. Demande de révision de droits de mutation
32. Avance de fonds règlement 219, modifiant le règlement numéro 198 afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant additionnel de 870 000 \$

33. Entente de location avec option d'achat, La Grange – salle sportive inc.
34. Cession rues, services et bordures phases II et III – Développements Portneuviens
35. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et la réalisation de travaux horticoles
36. Contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
37. Adoption de la politique de développement durable
38. Adoption du plan stratégique de développement durable
39. Soutien au projet « Avec toi... », Reg'Arts Portneuf
40. Renouvellement entente Dek Hockey
41. Nomination représentante Bibliothèque La Découverte
42. Versement à la CADEP
43. Engagement de coordonnateurs au local des jeunes
44. Suspension d'un employé municipal
45. Période de questions
46. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 34 Fin : 19 : 47

#### **Rés.2019-05-135**

#### **Adoption des procès-verbaux des 8, 15 et 29 avril 2019**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville des 8, 15 et 29 avril 2019 soient acceptés tels que présentés.

#### **Rés.2019-05-136**

#### **Adoption des comptes payés du mois d'avril 2019**

**Attendu que** conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

**Attendu que** les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 13 mai 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 13 mai 2019 totalisant la somme de 474 455.05 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Isabelle Longval, trésorière

**Rés.2019-05-137      Adoption règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement 225 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone de conservation Cons-101 à même une partie des zones industrielles I-103 et IF-101 » soit adopté.

**Rés.2019-05-138      Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1**

Monsieur le maire explique le projet de règlement 226 « Pour prolonger la zone M-1 à même la zone Rb-1 ». Ce règlement vise à inclure les lots 2 981 085, 2 981 086, 3 588 963, 3 588 964, 3 588 965 et 3 588 966 dans la zone M-1 afin de régulariser une situation existante au 26, 2<sup>e</sup> Avenue « atelier d'ébénisterie ».

Étant donné que des résidents du secteur ont apporté des arguments au sujet de cette modification de zonage, le conseil municipal a convenu de reporter l'adoption de ce règlement à une prochaine séance.

**Rés.2019-05-139      Assemblée de consultation, règlement 227, modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide**

Monsieur le maire explique le projet de règlement 227 « Modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide ». Ce règlement vise à créer une aire d'affectation vouée à des fins de conservation à même un complexe de milieux humides localisé près de l'intersection du rang de la Rivière-Belle-Isle et du boulevard des Sources qui est offert en compensation pour la perte de milieux humides engendrée par la construction de la voie de contournement.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2019-05-140      Adoption règlement 227, modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement 227 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide compris à l'intérieur des affectations industrielle et industrielle-forestière » soit adopté

**Rés.2019-05-141      Avis de motion, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires.

**Rés.2019-05-142      Adoption du premier projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le premier projet du règlement 232 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires » soit adopté.

**Rés.2019-05-143      Avis de motion et présentation du projet de règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie**

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Je, Gérard Gilbert, conseiller, dépose le projet de règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

**Rés.2019-05-144      Adoption règlement, traitement des élus**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement 229 « Abrogeant les règlements 111 et 111-1 et fixant le traitement des élus municipaux » soit adopté.

**Rés.2019-05-145      Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 230 (357 000 \$)**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 230 (357 000 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités. Deux signatures apposées sur un nombre requis de 223 pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

**Rés.2019-05-146      Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 228 (95 000 \$)**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 228 (95 000 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités. Aucune signature apposée sur un nombre requis de 223 pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

**Rés.2019-05-147      Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #6 à Axco Aménagements inc., tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. pour les travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers au montant de 64 225.81 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

**Rés.2019-05-148      Autorisation de paiement, surveillance voie de contournement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 20 902.46 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux de construction de la voie de contournement à WSP Canada inc.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

**Rés.2019-05-149      Autorisation de paiement, décompte progressif #4 – chemin de contournement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Construction et Pavage Portneuf inc., tel que recommandé par WSP Canada inc., pour la construction du chemin de contournement au montant de 361 601.40 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

**Rés.2019-05-150      Autorisation de paiement, construction réservoir d'eau potable**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Les Excavations Lafontaine inc. tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. pour la construction d'un réservoir d'eau potable au montant de 291 224.59 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 219.

**Rés.2019-05-151      Acceptation appui financier, La Course de la banquise Portneuf inc.**

**Considérant que** la Ville de Portneuf soutient la mission de l'organisation de La Course de la Banquise depuis de nombreuses années et que cet événement hivernal contribue de façon unique au rayonnement de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf entérine l'appui financier à la Course de la banquise Portneuf inc. au montant de 3 500 \$ pour l'édition qui s'est tenue le 26 janvier 2019, tel que prévu au budget.

**Rés.2019-05-152      Achat de sulfate ferrique**

**Considérant que** le sulfate ferrique est un des principaux intrants utilisés dans les procédés de traitement des eaux usées de la Ville de Portneuf, afin de rencontrer les normes de rejet à l'effluent définies par le MDDELCC;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique pour une dépense maximale de 10 000 \$ taxes incluses.

**Rés.2019-05-153      Asphaltage rue des Épinettes**

**Considérant qu'**à l'automne dernier il y a eu réparation de l'égout sanitaire sur la rue des Épinettes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 145 \$ taxes en sus pour l'asphaltage de la rue des Épinettes.

**Rés.2019-05-154      Capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées et gestion des boues**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage :

- À faire parvenir au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un rapport d'évaluation signé par un ingénieur, à titre de tiers expert indépendant, afin d'établir le portrait de l'état de situation de la station d'épuration des eaux usées domestiques
- À ce que le rapport d'évaluation détermine la capacité de traitement résiduelle de la station conformément au Guide de « *Démarche d'évaluation de la capacité de traitement résiduelle d'une station d'épuration dépassant ses critères de conception* » du MELCC.
- À ce que le dépôt préalable du rapport d'évaluation au MELCC soit un prérequis à toute demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'extension du réseau d'égout domestiques.
- À faire réaliser le mesurage des boues par un opérateur qualifié et, le cas échéant, à faire procéder à la vidange des boues par une entreprise qualifiée ainsi qu'à son enlèvement vers un site autorisé, et ce, avant le 21 septembre 2019.
- À ce que le rapport d'évaluation inclue aussi un programme de suivi des boues établissant une cédule de mesurage, un mode de gestion ou de conditionnement et une fréquence de vidange des boues à être appliquées, en conformité aux pages 31 et 31 du Guide « *Suivi d'exploitation des OMAE – Station d'épuration et ouvrages de surverse, février 2019* » du MELCC.
- À s'assurer d'effectuer les inscriptions afférentes de mesurage et de vidange des boues dans SOMAEU.

**Rés.2019-05-155      Contrat de location d'équipement FPS**

**Considérant qu'**une équipe spécialisée du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf a été formée et certifiée en sauvetage sur glace en février 2019;

**Considérant que** la Ville a une opportunité de faire l'acquisition, à un prix très compétitif, de matériel spécialisé dédié au sauvetage sur glace;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les termes et modalités du contrat de location d'équipement avec option d'achat pour du matériel dédié au sauvetage sur glace, tel que proposé par Formation Prévention Secours (FPS inc.).



**QUE** cette acquisition d'une valeur totale de 9 000 \$ plus les taxes applicables soit financée à même les revenus du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP), conformément aux modalités prévues au plan triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil municipal.

**QUE** monsieur le directeur-général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat de location d'équipement avec option d'achat.

**Rés.2019-05-156**

**Autorisation de signature pour la refonte de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf**

**Considérant que** le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

**Considérant qu'**une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire qui y est annexée;

**Considérant que** le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet d'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 3 avril 2019 pour fin de commentaires;

**Considérant que,** à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet révisé au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 1<sup>er</sup> mai 2019 et qu'un consensus du conseil a été obtenu;

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf a pris connaissance et est en accord avec la proposition de la nouvelle version de l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf;

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf est avisé que l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf remplacera, à sa signature, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition d'entente et manifeste à la MRC de Portneuf son intention de la mettre en application via cette résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

**Rés.2019-05-157      Signature protocole d’entente – programme FEPTEU volet 2**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l’unanimité;

**QUE** monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le protocole d’entente concernant le programme FEPTEU volet 2.

**Rés.2019-05-158      Réclamation taxes municipales**

**Considérant qu’**en vertu de l’article 509 de la *Loi sur les cités et villes*, le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la Ville, devant la Cour municipale ayant juridiction sur le territoire;

**Considérant que** la Ville désire régulariser les dossiers dont les taxes sont toujours en suspens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l’unanimité;

**QUE** le conseil autorise la trésorière à transmettre les dossiers suivants à l’égard desquels des taxes sont toujours dues depuis les exercices financiers 2017 et/ou 2018 aux procureurs de la Ville, soit ceux de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., pour que ces derniers entreprennent tout geste utile aux fins de la perception des taxes impayées incluant notamment, mais non limitativement, la transmission de mises en demeure et l’introduction de procédures judiciaires en réclamation de taxes impayées à la Cour municipale de Donnacona si nécessaire :

F	0073 06 4791 0 000 0000
F	0076 35 7674 0 000 0000
F	0076 86 6390 0 000 0000
F	9775 85 7115 0 000 0000
F	9775 87 4881 0 000 0000
F	9776 81 2052 0 000 0000
F	9872 38 9929 0 000 0000
F	9872 58 2587 0 000 0000
F	9872 59 2195 0 000 0000
F	9873 15 2692 0 000 0000
F	9873 16 3887 0 000 0000
F	9873 20 0361 0 000 0000
F	9873 30 1252 0 000 0000
F	9873 31 6581 0 000 0000
F	9873 34 2912 0 000 0000
F	9873 40 7791 0 000 0000
F	9873 42 9028 0 000 0000
F	9873 50 3204 0 000 0000
F	9873 61 2464 0 000 0000
F	9873 64 6523 0 000 0000
F	9873 92 4852 0 000 0000
F	9873 93 5021 0 000 0000
F	9875 07 0076 0 000 0000
F	9875 07 4418 0 000 0000
F	9875 18 6543 0 000 0000
F	9875 35 3059 0 000 0000
F	9875 53 5205 0 000 0000
F	9875 54 4935 0 000 0000
F	9875 54 7184 0 000 0000
F	9875 56 9107 0 000 0000

F	9875 65 3934 0 000 0000
F	9875 66 2816 0 000 0000
F	9875 67 6720 0 000 0000
F	9875 67 9822 0 000 0000
F	9875 74 8617 0 000 0000
F	9875 82 9894 0 000 0000
F	9875 92 2393 0 000 0000
F	9875 92 6116 0 000 0000
F	9875 92 7715 0 000 0000
F	9973 03 5194 0 000 0000
F	9973 06 0471 0 000 0000
F	9973 25 0387 0 000 0000
F	9974 50 8201 0 000 0000
F	9975 25 0047 0 000 0000
F	9975 25 0718 0 000 0000
F	9975 25 3429 0 000 0000
F	9975 34 7685 0 000 0000
F	9975 35 5518 0 000 0000
F	9975 37 0325 0 000 0000
F	9976 92 5756 0 000 0000

**Rés.2019-05-159      Demande de révision de droits de mutation**

**Considérant que** la base du droit de mutation est le plus élevé parmi les montants suivants :

- montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble;
- montant de la contrepartie stipulé pour le transfert de l'immeuble;
- le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment de son transfert.

**Considérant qu'**il a été démontré par le nouveau propriétaire du matricule F 9975 16 6527 que la valeur marchande de l'immeuble était inférieure à la valeur attribuée à l'immeuble dans le précédent rôle d'évaluation applicable pour déterminer les droits de mutation au moment de la transaction.

**Considérant que** la valeur de cet immeuble a diminué de façon considérable dans le nouveau rôle d'évaluation 2019-2021.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les droits de mutation facturés au matricule F 9975 16 6527 soient déterminés en fonction de la valeur attribuée au nouveau rôle d'évaluation et que les intérêts et pénalités liés à ce compte soient annulés.

**Rés2019-05-160      Avance de fonds règlement 219, modifiant le règlement numéro 198 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 870 000 \$**

**Considérant que** le règlement 219 « Modifiant le règlement numéro 198 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 870 000 \$ » a été approuvé le 5 février 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Considérant que** ledit règlement décrétant un emprunt de 4 325 834 \$ est remboursable sur une période de vingt (20) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

**QUE** monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

**Rés.2019-05-161**

**Entente de location avec option d'achat, La Grange – salle sportive inc.**

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf a pris la décision de mettre un terme aux activités de la salle de conditionnement physique municipale, sise au 332, 2<sup>e</sup> Avenue, en date du 24 mars 2019, à la suite d'une rigoureuse et nécessaire analyse des divers services municipaux, dans un souci d'optimisation des ressources financières disponibles et de saine administration publique;

**Considérant qu'**une entreprise, La grange – salle sportive inc., a été incorporée en avril 2019 et que son président travaillait depuis plusieurs mois à la mise en place d'un projet privé de salle de conditionnement physique, sur le territoire de la Ville de Portneuf;

**Considérant que** l'ouverture officielle de la salle de conditionnement physique La Grange – salle sportive inc. a eu lieu le 30 avril 2019;

**Considérant que** la Ville souhaitait le maintien d'un tel service sur son territoire, sans en assumer la gestion, et qu'elle s'était engagée à agir à titre de facilitateur dans la transition avec le promoteur du projet afin que les utilisateurs puissent bénéficier d'un service de qualité à valeur ajoutée;

**Considérant que** ce rôle de facilitateur de la Ville devait respecter les balises légales en vigueur, l'administration municipale a assumé la logistique de la relocalisation des appareils et équipements de conditionnement physique lui appartenant, dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat d'une durée de 24 mois;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le contrat de location avec option d'achat avec monsieur Mathieu Beaulieu, président de La Grange – salle sportive inc.

**Rés.2019-05-162**

**Cession rues, services et bordures phases II et III – Développements Portneuviens**

**Attendu que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté la résolution 2012-10-204 dans laquelle il acceptait de respecter la convention signée en date du 13 août 1991 entre les Développements Portneuviens et la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf;

**Attendu que** les services, les bordures et les rues ont été réalisés, pour les phases 2 et 3, par les Développements Portneuviens tel que prévu à l'entente signée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la cession, à titre gratuit, des infrastructures des phases 2 et 3 incluant les lots 2 981 342, 5 326 335, 5 326 336 et 5 421 717 (rues des Chênes et des Frênes) ainsi que le lot 5 846 139 servant pour le bassin de rétention.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette cession.

**Rés.2019-05-163**

**Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et la réalisation de travaux horticoles**

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services professionnels de madame Marie Labrecque, dans la réalisation de son mandat lié à l'entretien des aménagements paysager et la réalisation de divers travaux horticoles au cours de la saison 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat avec madame Marie Labrecque afin de lui confier un mandat en horticulture et en entretien des aménagements paysagers, et ce, pour la période du 29 avril au 31 décembre 2019.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 13 500 \$ non taxable dans le cadre de ce mandat ainsi qu'une indemnité maximale de 500 \$ pour la participation aux rencontres mensuelles du Comité embellissement.

**Rés.2019-05-164**

**Contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres**

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services de monsieur Dany Langlois pour l'entretien des pistes de ski de fond et de sentiers pédestres du Centre Ski-Neuf, saison 2018-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de monsieur Dany Langlois (Déneigement Langlois) pour l'entretien des pistes de ski de fond et des sentiers pédestres du Centre Ski-Neuf, pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, selon la soumission présentée en du 3 mai 2019 au montant de 20 000 \$ taxes en sus.

**QUE** monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat de services avec monsieur Dany Langlois.

**Rés.2019-05-165**

**Adoption de la politique de développement durable**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte la version mise à jour de sa Politique de développement durable tel que déposée.

**Rés.2019-05-166      Adoption du plan stratégique de développement durable**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte la version mise à jour de son Plan stratégique de développement durable tel que déposé.

**Rés.2019-05-167      Soutien au projet « Avec toi.. », Reg'Arts Portneuf**

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté sa *Politique de la famille et des aînés* et qu'elle est présentement dans une démarche de mise à jour et de révision de cet outil de planification et d'aide à la décision, en matière de services et de projets ciblant cette clientèle spécifique ;

**Considérant que** la Ville de Portneuf présente un historique de mobilisation de sa communauté dans des projets intergénérationnels et que cette volonté transparait dans les orientations, objectifs et actions identifiés dans sa *Politique de la famille et des aînés* ;

**Considérant que** l'organisme Reg'Arts Portneuf souhaite déposer le projet intergénérationnel « Avec toi...» dans le cadre de l'appel de projets du Programme Nouveaux Horizons ;

**Considérant que** l'organisme Reg'Arts Portneuf souhaite collaborer activement avec la Ville de Portneuf dans la mise en œuvre et le déploiement du projet intergénérationnel « Avec toi...» ;

**Considérant que** le projet intergénérationnel « Avec toi...» cadre avec la vision, les orientations, les objectifs et le plan d'action de la *Politique de la famille et des aînés* de la Ville de Portneuf;

**Considérant que** la Ville de Portneuf soutient l'organisme Reg'Arts Portneuf dans sa mission et que plusieurs citoyens et partenaires ont déjà démontré un vif intérêt envers le projet ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf reconnaisse la crédibilité de l'organisme Reg'arts Portneuf ainsi que la qualité des projets et initiatives mis en œuvre par ce dernier au cours de la dernière année, notamment ceux à caractère intergénérationnels.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf soutienne l'organisme dans sa présentation du projet intergénérationnel « Avec toi... » dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons.

**Rés.2019-05-168      Renouvellement entente Dek Hockey**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente avec l'organisme du Dek Hockey.

**Rés.2019-05-169      Nomination représentante Bibliothèque La Découverte**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Marcelle Thibault soit nommée responsable de la Bibliothèque La Découverte et représentante de la Ville de Portneuf au Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, suite au départ de madame Johanne Savard

**Rés.2019-05-170      Versement à la CADEP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une subvention de 37 500 \$ à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission pour des engagements antérieurs à 2019.

**Rés.2019-05-171      Engagement de coordonnateurs au local des jeunes**

**Considérant que** deux employés du local des jeunes ont démontré de l'intérêt à occuper le poste de coordonnateur;

**Considérant que** la Ville de Portneuf est favorable à ce que ces deux employés se partagent la tâche de coordination;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de madame Noémie Thibodeau-Savard et monsieur Alexis Langlois comme co-coordonnateurs du local des jeunes au taux de 14.25 \$/heure.

**Rés.2019-05-172      Suspension d'un employé municipal**

Des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes permettent au directeur général, dans l'exercice de ses fonctions de fonctionnaire principal de l'administration municipale, de suspendre un employé lorsque des faits, des événements ou des gestes qui nécessiteraient une mesure disciplinaire sont portés à son attention. Ainsi, c'est en vertu de ce pouvoir que le directeur général a suspendu de ses fonctions, avec solde aux fins d'enquête, l'employé No 1005 en date du 29 avril 2019. Les motifs à la base de cette suspension ont été déposés et présentés au conseil municipal afin de mettre en place un processus d'enquête et d'analyse. Le conseil prendra une décision finale au terme de cette démarche. Dans l'attente, le conseil entérine la suspension avec solde de l'employé No 1005.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début :            20 : 47            Fin :    20 : 50

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 51.

---

Maire

---

Greffière